

AMÉRIQUES - En ce jour mondial des réfugiions nous voulons rappeler que les États doivent donner la priorité aux droits humains des personnes partis de chez elles pour recherche une protection

Amnesty International

mardi 2 juillet 2024, mis en ligne par [Françoise Couëdel](#)

19 juin 2024.

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, Amnesty International a adressé une [lettre ouverte](#) aux États qui ont signé la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, actuellement réunis à Bogota, les exhortant à placer les droits humains au centre de leur nouveau plan d'action régionale pour la prochaine décennie.

« Chaque année, nous constatons que des centaines de milliers de personnes dans les Amériques se voient obligées à abandonner leurs foyers pour fuir la violence, les conséquences du changement climatique et les violations des droits humains. Face à cette douloureuse réalité, qui ne cesse de s'aggraver, la nouvelle feuille de route que préparent les États signataires de la Déclaration de Carthagène pour la période 2024-2034, doit renouveler l'engagement sans faille de protéger les personnes réfugiées, les demandeurs d'asile, les apatrides, dans notre région », a déclaré Ana Piquer, directrice pour les Amériques d'Amnesty International. »

Du 19 au 20 juin, les États signataires de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés se sont réunis à Bogota pour organiser la troisième réunion de consultation thématique de l'année, dans le but d'une adoption, en décembre, du Plan d'action et de la Déclaration du Chili qui fixera le cadre de ses actions pour la décennie suivante. Le débat sera consacré à la situation des personnes déplacées dans la région en raison des conséquences du changement climatique et autres catastrophes. Les consultations préalables, réalisées en avril au Mexique et en mai au Brésil, ont abordé la question de la protection des personnes en situation de déplacement apatride, de l'inclusion et de l'intégration de ces personnes grâce à des solutions alternatives, intégrales et durables.

Dans ce contexte, la lettre ouverte d'Amnesty International insiste sur les défis à venir pour garantir la protection de personnes d'origine vénézuélienne et haïtienne, qui fuient les graves crises humanitaires et le non-respect des droits humains qui dévastent leurs pays d'origine. En outre, elle souligne les opportunités qu'offre la Déclaration de Carthagène pour assurer une protection aux personnes déplacées en raison des impacts du changement climatique aux conséquences progressives ou soudaines et des catastrophes.

Amnesty international est reconnaissante de ce qu'un nombre important d'États de la région ait intégré à leurs législations la définition de personne réfugiée selon la Déclaration de Carthagène. Néanmoins, l'organisation déplore que, dans la pratique, dans la majorité de ces pays les autorités y ont rarement recours pour protéger les personnes qui en ont besoin, laissant ainsi des millions de personnes en

situation de grande vulnérabilité et sans protection. À l'inverse des [reculs](#) dans des pays comme le [Chili](#) ou le [Pérou](#), les États signataires de la Déclaration de Carthagène doivent reprendre le leadership global en matière de protection des personnes réfugiées ce qui, il y a quarante ans a supposé la signature de cette Déclaration, en particulier concernant les femmes réfugiées. Amnesty international exhorte les États à agir dans la ligne de leurs obligations internationales et nationales pour ce qui est de la protection internationale et des droits humains et à y incorporer une perspective intersectionnelle, antiraciste et de genre.

« Il est temps que les États des Amériques soient à la hauteur de la situation actuelle et s'engagent à protéger les populations les plus marginalisées de la région. Aujourd'hui plus que jamais nous attendons des États des réponses coordonnées, durables et définies par le respect de la dignité des personnes qui, dans l'expectative, ont besoin de protection. Reconnaître et respecter pleinement la Déclaration de Carthagène serait un pas dans la bonne direction », a ajouté Ana Piquer, directrice pour les Amériques d'Amnesty International. »

Informations contextuelles

La [Déclaration de Carthagène](#) sur les réfugiés de 1984 est un des instruments juridiques les plus importants des dernières décennies en matière de protection en Amérique latine et dans la Caraïbe. Depuis 2004, la région a adopté des plans décennaux - le Plan d'Action du Mexique de 2004 et le Plan d'Action du Brésil de 2014 - pour relever les défis à venir du déplacement de populations. Depuis des années, Amnesty international a utilisé cet instrument pour exiger la protection internationale et la protection complémentaire des personnes qui la requièrent dans les Amériques.

En 2024 se célèbre le 40^e anniversaire de la Déclaration de Cartagena qui donne naissance au processus de Cartagena +40, sous les auspices du Chili, avec le soutien du Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), selon lequel les pays d'Amérique latine et de la Caraïbe se sont engagés à réaliser : trois **consultations régionales**, une pour chaque thématique, entre avril et juin ; la négociation et l'adoption d'une **Déclaration politique** et un **Plan d'action** du Chili (2024-2034), dont les négociations auront lieu à Genève entre septembre et novembre et un événement ministériel, qui se tiendra dans le cadre de la CEPAL, au Chili, entre le 11 et le 12 décembre 2024 et qui sera la clôture du processus.

Traduction française de **Françoise Couëdel**.

Source (espagnol) :

<https://www.amnesty.org/es/latest/news/2024/06/americas-dia-mundial-refugiado-estados-deben-priorizar-derechos-humanos-personas/>.